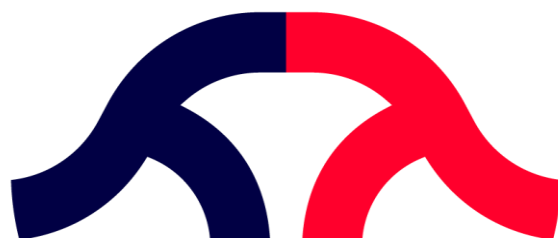


CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2^{ème} DIVISION

RÈGLEMENT 2026

Validation du BF du 03/08/2026



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
LUTTE

Date limite d'inscription : 13 novembre 2026

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT

1. FORMULE DU CHAMPIONNAT

- Le Championnat de France par Équipes (**CFE**) de 2^{ème} division se déroule selon un calendrier édité par la FFLDA.
- Les équipes qualifiées sont réparties en 2 poules : poule A et poule B.
Le classement, lors de la saison précédente détermine le placement dans les poules de la manière suivante :
 - Les équipes les mieux classées en 2025 seront placées N°1 dans la poule A et dans la poule B.
 - Toutes les autres équipes réparties par tirage au sort.

Déroulement :

Tournoi nordique dans chaque poule.

Demi-finales : 1^{er} poule A contre 2^{ème} poule B et 1^{er} poule B contre le 2^{ème} poule A.

Place 5^{ème} - 6^{ème} opposant les 3^{èmes} des poules A et B.

Place 3^{ème} - 4^{ème} opposant les perdants des demi-finales.

Place 1^{er} - 2^{ème} opposant les gagnants des demi-finales.

2. RÉSULTATS – CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

2.1 RÉSULTAT D'UNE RENCONTRE

L'équipe vainqueur de la rencontre est celle qui a marqué :

Le plus de points de classement

***Types de victoire**

5 : 0 VT Tombé – **5 : 0 VB** Blessure – **5 : 0 VCA** 3 Avertissements – **5 : 0 VF** Forfait – **5 : 0 VD** Disqualification
4 : 0 VS Supériorité technique (perdant sans pt) – **4 : 1 VS** Supériorité technique (perdant avec pt)
3 : 0 VP Points (perdant sans pt) – **3 : 1 VP** Points (perdant sans pt)
0 : 0 2VF Forfait 2 lutteurs – **0 : 0 2VB** Blessure 2 lutteurs – **0 : 0 2VD** Disqualification 2 lutteurs

Des points de rencontre sont attribués de la manière suivante :

- Victoire de la rencontre (plus de points de classement) = 2 points
- Égalité de la rencontre (même nombre de points de classement) = 1 point
- Défaite de la rencontre (moins de points de classement) = 0 point

2.2 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

- En cas d'égalité de points de rencontre entre 2 équipes, il faut rechercher le résultat de **la rencontre de l'une contre l'autre**, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus grand nombre de points de classement.
 - Le moins de défaites par forfait ou disqualification (5-0).
 - Le plus de victoire par tombé (5-0).
 - Le plus de victoire par supériorité technique (4-0 ou 4-1).
 - Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.
- En cas d'égalité de points de rencontre entre plus de 2 équipes, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres de la poule pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les 2 meilleures équipes, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - Le moins de victoires de rencontres
 - Le moins de points de classement
 - Le plus de défaites par forfait ou disqualification (5-0)
 - Le moins de victoires par tombé (5-0)
 - Le moins de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1)
 - Le moins de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

2.3 MONTÉE ET DESCENTE

Au terme du championnat la FFLDA se positionnera sur les possibilités de montée en 1^{ère} division.

2.4 RÉCOMPENSES

L'équipe championne de France recevra une coupe de la FFLDA qu'elle conservera de manière définitive.

Les lutteurs pesés et entraîneurs des phases finales des équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} reçoivent une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

Un « Prize money » sera attribué lors de ce CFE 2026.
(Modalités définies dans la future circulaire).

II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CLUBS

Une seule équipe par club peut participer au CFE 2^{ème} division.

ENGAGEMENT – Clubs qualifiés

- **CLUB DES LUTTEURS REMOIS** (*Reims CL*)
Poule A en N°1
- **ESPERANCE STIRING-WENDEL LUTTE** (*Stiring-Wendel*)
Poule B en N°1
- **CLUB BAGNOLET LUTTE 93** (*Bagnolet*)
- **GERZAT GRAPPLING GENERATIONS** (*Gerzat GG*)
- **STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOT CLUB SECTION LUTTE**
(*Sotteville lès Rouen*)
- **STADE OLYMPIQUE ROSNEEN - LUTTE** (*Rosny sous Bois*)

ENGAGEMENT

- **Envoyer le formulaire d'engagement** par mail à contact@asso.fflutte.org précisant l'acceptation du présent règlement. Ce formulaire ne sera validé par la FFLDA que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.
- **Envoyer le chèque de caution de 1000 € à la FFLDA.**

INSCRIPTION

Le montant du droit d'inscription de 1500 € sera prélevé automatiquement à la clôture des inscriptions.

Le club devra télécharger sur le formulaire d'inscription de l'extranet fédéral :

- **Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport** ou de tout document officiel de l'administration française permettant de vérifier l'identité de tous les inscrits (photo et date de naissance lisible).
- **Autorisation de « *transfert international* » UWW** pour les lutteurs étrangers non-résidents en France (cf. règlement UWW en vigueur).
- La procédure de demande de renfort d'un licencié d'un autre club FFLDA doit se réaliser sur l'extranet FFLDA dans le module d'inscription des lutteurs au CFE 2^{ème} division.

2. LUTTEURS

Les lutteurs engagés dans le CFE doivent :

- Être licenciés à la FFLDA à la **date limite d'inscription le : 13 novembre 2026**
- Les lutteurs étrangers résidents en France devront avoir été licenciés FFLDA durant 3 saisons (saison en cours comprise). Les saisons de licences FFLDA pour les transferts internationaux UWW ne sont pas comptabilisées.
- Être U20 ou seniors ou vétérans A ou B (cf. certificat médical sur extranet). Pas de surclassement des U17.
- Avoir souscrit une assurance individuelle accident.

Pour la même saison :

- Tout lutteur licencié dans un club engagé dans une division ne peut pas renforcer un autre club engagé dans la même division.
- Des lutteurs pourront être inscrits pour le même club en 1^{ère} ou 2^{ème} division mais ne pourront être pesés que dans 1 seule division.
- Un lutteur inscrit par son club en 3^{ème} div. pourra renforcer un autre club de 2^{ème} div.
- Un lutteur renfort en 3^{ème} division ne pourra pas participer à la 2^{ème} division sauf avec le club qu'il a renforcé s'il monte en 2^e division.
- En cas de mutation après le CFE 3^{ème} division, un lutteur inscrit par son club en 3^{ème} division pourra lutter pour son nouveau club en 2^{ème} division.

3. ÉQUIPE INSCRITE

L'effectif de l'équipe inscrite (cf. annexe) doit respecter les critères suivants :

- 20 lutteurs au maximum, 5 lutteurs au minimum,
- 1 lutteur au maximum avec autorisation de transfert UWW.
- 3 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFLDA (club non engagé en 2^{ème} division) ou 2 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club s'il y a 1 lutteur avec autorisation de transfert international UWW inscrit.

Possibilité d'engager un lutteur licencié FFLDA après clôture des inscriptions et pour remplacer un lutteur blessé selon les conditions suivantes :

- La catégorie de poids du nouveau lutteur devra correspondre à celle du lutteur blessé qu'il remplace (en se référant à la compétition la plus récente).
- Le nouveau lutteur ne doit pas être un transfert international UWW.
- Le lutteur blessé ne peut plus reprendre le championnat.
- Ce type d'engagement exceptionnel est limité à 1 fois par club.
- La demande devra être adressée par mail à la FFLDA (contact@asso.fflutte.org),
- La demande devra préciser l'identité du nouveau lutteur et être accompagnée, en pièce jointe, d'un document médical attestant de la blessure.
- La FFLDA donnera un avis favorable ou défavorable.

4. ENTRAINEURS

Les entraîneurs engagés (3 au maximum par équipes) doivent être diplômés BF2 FFLDA ou d'État en lutte recensés sur l'extranet fédéral à la date limite d'inscription.

III – ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1.1 CATÉGORIES DE POIDS

5 catégories sans tolérance de poids :

Lutte Libre et Gréco-romaine : 62kg (+55kg) - 70kg - 80kg - 90kg - 130kg

Un lutteur peut lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle validée lors de la pesée.

Le poids de corps du lutteur lors de la pesée détermine la catégorie de poids qui sera inscrite et validée sur la feuille de pesée par l'arbitre délégué fédéral.

1.2 EFFECTIF

Une équipe, pour une rencontre, doit comporter au minimum 5 lutteurs.

Un lutteur ne peut faire qu'un combat par mi-temps.

Seuls les lutteurs pesés et 3 entraîneurs (engagés sur extranet) sont autorisés à prendre place à l'emplacement prévu à cet effet.

1 seul entraîneur est autorisé à aller au coin du tapis pendant le combat et à la pause.

2. DÉROULEMENT

Une rencontre se compose de 10 combats, alternant entre les styles de lutte libre et gréco-romaine, et se déroulant sur 2 mi-temps.

- La 1^{ère} mi-temps débute par la catégorie **62 kg en lutte libre**.
- La 2^{ème} mi-temps débute par la catégorie **62 kg en lutte gréco romaine**.

Lors de la présentation des équipes avant chaque rencontre, les lutteurs de chaque équipe doivent porter une tenue de club unique et uniforme.

Les lutteurs (renfort compris) doivent porter le maillot de lutte règlementaire à l'effigie du club engagé.

L'équipe nommée en premier porte le maillot rouge.

Tous les documents relatifs au déroulement de la rencontre sont amenés par l'arbitre délégué fédéral (feuilles de rencontre, de pointage, de pesée, de composition d'équipe).

3. PESÉE

Sur la feuille de pesée, fournie par l'arbitre délégué fédéral, figure la liste de tous les athlètes inscrits pour chaque équipe.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du délégué fédéral, un athlète pourra faire l'objet d'un examen visuel cutané par le médecin présent qui déterminera son aptitude à participer.

La pesée se déroule selon l'horaire programme fixé par la FFLDA.

La pesée débute selon l'ordre d'inscription des lutteurs sur la feuille de pesée avec **un seul et unique** passage par athlète sur la bascule.

Chaque lutteur avant d'être pesé doit présenter à un arbitre sa licence FFLDA avec photo (format papier ou numérique).

Le poids de corps détermine la catégorie de poids dans laquelle est inscrit le lutteur.

Un arbitre note sur la feuille de pesée le poids de corps ainsi que la catégorie de poids correspondante.

Au terme de la pesée, chaque responsable d'équipe recevra une copie des effectifs pesés de chaque club.

4. ARBITRAGE

La rencontre se déroule selon le règlement FFLDA en vigueur.

Mise en place du « challenge vidéo ».

IV - RÈGLEMENT DES LITIGES

NATURE DES LITIGES ET PÉNALITÉS

L'autorité fédérale compétente se réserve le droit d'étudier tous types de litiges constatés lors d'une rencontre et de statuer sur une décision.

Date limite d'inscription : **13 novembre 2026**

Nature des litiges	Pénalité
Dossier d'inscription incomplet ou incorrect à la date limite d'inscription.	<i>Décision sportive</i> : au-delà de 7 jours après la date limite d'inscription, l'équipe n'est pas engagée et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division pour la saison 2026/2027.
Dépassement de la date limite d'inscription.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'inscription sont acquis et le chèque de caution est acquis par la FFLDA. <i>Décision sportive</i> : le club est suspendu pour l'année 2026/2027 et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division pour l'année 2027/2028.
Irrégularité, absence de l'autorisation transfert UWW.	Le montant de l'amende UWW affligé à la FFLDA sera refacturé par la FFLDA au club concerné.
Retrait club inscrit avant ou après début du championnat.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement restent acquis à la FFLDA et le chèque de caution sont acquis par la FFLDA. <i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par CFE 3 ^{ème} division en 2026/2027.
Forfait d'une équipe sur une rencontre.	<i>Pénalité financière</i> : 1000 € sont prélevés sur la caution dont 500 € reversés au club recevant. <i>Décision sportive</i> : l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 50 à 0 en points de classement. 2 points de rencontre en moins dans le classement général.
Absence d'une équipe à l'heure prévue de la pesée.	<i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution. <i>Décision sportive</i> : au-delà d'1 heure de retard l'équipe est déclarée perdante par forfait 50 à 0 en points de classement.
Absence de licence à la pesée ou de photo sur la licence.	<i>Décision</i> : le lutteur doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut utiliser une attestation sur l'honneur.
Moins de 6 lutteurs engagés pour 1 rencontre.	<i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution. <i>Décision sportive</i> : le club est déclaré perdant sur le score de 50 à 0 en points de classement.
Retard pour la remise de la composition d'équipe.	<i>Pénalité financière</i> : 50 € prélevés sur la caution. <i>Décision sportive</i> : l'arbitre garde confidentielle la composition de l'autre équipe jusqu'à réception de la 2 ^{ème} composition.
Erreur sur la feuille de composition d'équipe.	<i>Décision sportive</i> : il y a autant de matchs perdus par forfait que d'erreurs commises sur la feuille.
Tenue de lutteur ne répondant pas au présent règlement.	<i>Pénalité financière</i> : 50 € sont prélevés sur la caution du club par tenue non réglementaire.